



# Votre service de prévention et de santé au travail

en Île-de-France





# N° 1 DE LA SANTÉ AU TRAVAIL EN ÎLE-DE-FRANCE

**Notre mission : prévenir et conseiller**



© Adobe Stock

## **Mener des actions sur le milieu de travail**

Nous accompagnons les entreprises dans leur démarche de prévention : aide à l'élaboration du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), études de poste ou de situation, analyses métrologiques, participation au CSE (Comité social et économique), organisation d'ateliers de prévention...



© Adobe Stock

## **Assurer le suivi individuel de l'état de santé des salariés**

Les médecins du travail réalisent tous les examens médicaux d'aptitude des salariés exposés à des risques particuliers ainsi que les examens de pré-reprise, de reprise ou fixés à la demande du salarié ou de l'employeur. Les visites d'information et de prévention des salariés non exposés à des risques particuliers sont également effectuées par les médecins du travail ou, sur leur délégation, par les infirmiers en santé au travail.



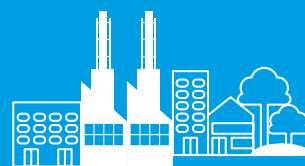
© Adobe Stock



**1 million**  
de salariés suivis



Sur **80 000** lieux  
de travail dans tous  
les secteurs d'activité :  
commerce, services aux  
entreprises, restauration,  
santé-social, industries,  
immobilier, transport  
et logistique...



**95 %** de nos adhérents  
emploient moins de 50 salariés



© Adobe Stock

### **Prévenir la désinsertion professionnelle**

Les salariés fragilisés ou les plus exposés aux risques sont accompagnés par les professionnels de santé afin de prévenir la désinsertion professionnelle - avec le concours des assistants de service social, et en lien étroit avec les employeurs - et de prendre les dispositions pour favoriser le maintien en emploi.

# NOS IMPLANTATIONS

en Île-de-France



## Chiffres\* clés

**45** secteurs  
dans les  
8 départements  
de l'Île-de-France

**54** centres  
médico-sociaux

**42** centres  
médicaux mobiles

**335**  
cabinets  
de consultation

**1** centre  
de consultations  
spécialisées  
(CCS)\*

\* Chiffres 2024

et-Marne

● Meaux



# VOTRE ÉQUIPE DE SANTÉ AU TRAVAIL

animée et coordonnée  
par le médecin du travail



© Adobe Stock

## ■ Le médecin du travail

Spécialiste des pathologies professionnelles et de l'hygiène industrielle, il conduit des actions sur le milieu de travail et assure le suivi individuel de l'état de santé des salariés. Il est le conseiller de l'employeur, des salariés et des représentants du personnel.



© Nicolas Cornu

## ■ L'infirmier en santé au travail

Sur délégation du médecin du travail, il réalise des visites d'information et de prévention, participe à des actions d'information et de sensibilisation des salariés ainsi qu'à la mise en œuvre d'actions collectives de prévention.



© Adobe Stock

## ■ Le secrétaire médical

Au contact des employeurs et des salariés, il assiste l'équipe médicale dans le suivi individuel de l'état de santé des salariés et entretient des relations de proximité avec les adhérents.



© Adobe Stock

## ■ L'assistant de santé au travail

Il effectue un premier niveau de repérage des risques professionnels sur les lieux de travail, qui détermine les actions d'accompagnement proposées à l'entreprise.



© Adobe Stock

## ■ Le technicien HSE (hygiène, sécurité, environnement)

Il participe à l'identification des risques et à des missions de conseil et d'appui. Certains sont spécialisés dans la prévention du risque chimique.



© Adobe Stock

## ■ L'ergonome

Spécialiste du rapport entre le travailleur et son environnement, il analyse l'activité réelle du salarié et établit des recommandations d'organisation afin de concevoir ou de transformer des situations de travail dans des objectifs de prévention et d'efficacité.



© Adobe Stock

## ■ Le psychologue en santé au travail

Il intervient dans le domaine de la prévention des risques psychosociaux (RPS), dans le cadre d'une démarche collective.



© Adobe Stock

## ■ L'assistant de service social

Il contribue à la prévention de la désinsertion professionnelle et au maintien en emploi par des actions de suivi individuel et d'information collective, notamment en matière de législation (droit du travail, droit social, droit de la sécurité sociale).

## ■ Le centre de consultations spécialisées

Le centre de consultations spécialisées (CCS) de l'ACMS reçoit des salariés des entreprises adhérentes sur demande du médecin du travail, pour avis en cas de pathologie professionnelle, de difficulté de diagnostic ou de problème relatif à la détermination de l'aptitude. Cinq médecins spécialistes y exercent dans les domaines de la psychiatrie, la dermato-allergologie, la pneumo-allergologie et la rhumatologie, ainsi qu'un psychologue clinicien en psycho-traumatologie.



55, rue Rouget de Lisle  
92158 Suresnes Cedex  
☎ 01 46 14 84 00

Retrouvez-nous sur  
[www.acms.asso.fr](http://www.acms.asso.fr)

